

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Dominique**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 5 février 2013, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.**

**Sont présents les conseillers :**

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Stéphane Pincince, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Diane G. Bélanger.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-18 :**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 4.10 et ajout du point 4.12.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public et période de questions
4. CONSEIL :
- 4.1 Adoption du procès-verbal :
  - Séance ordinaire du 15 janvier 2013, à 20 h
- 4.2 Adoption des comptes à payer
- 4.3 Liste taxes impayées/ procédure de vente pour taxes
- 4.4 Service administratif : avantages & directives
- 4.5 Service administratif : achat d'équipements
- 4.6 Service des incendies : achat de tablette informatique / prévention
- 4.7 Service Incendies : approbation d'entente de services d'entraide
- 4.8 Service aqueduc & égout : mandat pour établir routes de rinçage d'infrastructures
- 4.9 Service d'urbanisme : mandat pour modifications aux règlements d'urbanisme
- 4.10 Point retiré
- 4.11 Ville Saint-Pie : Demande d'appui / frais révision au rôle d'évaluation
- 4.12 Service eaux usées : achat de pompes
5. LÉGISLATION :
- 5.1 Adoption de la politique de tolérance zéro
- 5.2 Avis de motion – Règlement # 13-273 pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 16,600\$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunts numéros 96-71, 98-72 et 96-73 de la municipalité de Saint-Dominique:
6. SERVICE DE L'AQUEDUC :
- 6.1 Rapport du service de l'aqueduc

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- 7. SERVICE DE L'URBANISME :
- 7.1 Rapport du service
- 8. SERVICE TECHNIQUE :
- 8.1 Rapport du service des eaux usées
- 9. CORRESPONDANCE :
- 9.1 Sommaire de la correspondance
- 10. Divers
- 11. Levée de la session

**3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

**4. CONSEIL :**

**4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

- Séance ordinaire du 15 janvier 2013, à 20 h

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-19 :**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-20 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu que la liste des comptes à payer au 5 février 2013 soit adoptée telle que présentée.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

|   |                      |
|---|----------------------|
| • Salaire des élus et des employés municipaux (semaine 2 à 4) : | 20 271.01 \$         |
| • Chèques C0005958 à C0006014 :                                 | 141 067.17 \$        |
| • Chèques manuels M0007012 à M00070119 :                        | 18 261.75 \$         |
| • Paiements Accès D L130003 à L130010 :                         | 13 720.65 \$         |
| <b>Total des dépenses :</b>                                     | <b>193 320.58 \$</b> |

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**4.3 LISTE DE TAXES IMPAYÉES/ PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-21 :**

**PRENANT** en considération la liste des immeubles de Saint-Dominique en défaut de paiement;

**PRENANT** en considérant les avis transmis par envoi recommandé ou par huissier;

**PRENANT** en considérant qu'aucun paiement n'a été reçu à ce jour,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'approuver en date du 5 février 2013 la liste des taxes impayées, qu'autorisation est donnée à la directrice générale, secrétaire trésorière par intérim de poursuivre les démarches prévues pour vente des immeubles pour défaut de paiement, pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique et ce auprès de la MRC des Maskoutains.

**4.4 SERVICE ADMINISTRATIF : RÉMUNÉRATION 2013**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-22 :**

Suite aux rencontres des membres du comité du personnel, Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'approuver les recommandations relatives aux salaires 2013, le tout tel que déjà prévu au budget 2013 dûment approuvé.

**4.5 SERVICE ADMINISTRATIF : ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-23 :**

**CONSIDÉRANT** les besoins pour le réaménagement d'archives;

Il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu unanimement d'autoriser l'achat de (2) classeurs usagés verticaux anti-feu 4 tiroirs au coût unitaire de 1380 \$ + taxes, et une chaise pour le bureau de la réception au coût de 160 \$ + taxes.

**QUE** les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 22-100-00-726.

**4.6 SERVICE DES INCENDIES : ACHAT DE TABLETTE INFORMATIQUE/ PRÉVENTION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-24 :**

**CONSIDÉRANT QUE** les visites de prévention prévues au schéma de couvertures de risques débiteront prochainement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation d'une tablette informatique est requise pour y inscrire directement les données lors de ces visites;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu unanimement de procéder à l'achat de l'équipement

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

tel que mentionné à la soumission 71292 de Lavallée Informatique pour un montant de 1967.12 \$ + taxes.

**QUE** les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 22-200-00-728.

**4.7 SERVICE DES INCENDIES : APPROBATION D'ENTENTE DE SERVICES D'ENTRAIDE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-25 :**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal, une municipalité peut par résolution, autoriser la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre les municipalités de Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton/Saint-Dominique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bachand appuyé par le conseiller Jean-François Morin, et résolu d'accepter cette entente de services d'entraide le tout tel que mentionné.

**QUE** cette entente faite partie intégrante de la résolution comme si au long cité en annexe.

**QUE** le Conseil autorise le Maire et la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente.

**4.8 SERVICE AQUEDUC & ÉGOUT : MANDAT POUR ÉTABLIR ROUTES DE RINÇAGE D'INFRASTRUCTURES**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-26 :**

Il est proposé par le conseiller Michel Coolidge appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'accorder le mandat à EXP., afin d'établir les routes de rinçage d'infrastructures et ce tel que la proposition SDOM-00050790 pour un montant de 14 100 \$ + taxes applicables.

**QUE** les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-413-00-411.

**4.9 SERVICE D'URBANISME – MANDAT POUR MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-27 :**

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications aux règlements d'urbanisme sont requis;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Gestim pour la préparation de ces modifications;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'accepter l'offre de service de Gestim 216A et 216 B pour un total de 550 \$ + taxes.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**QUE** les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-610-00-411

**4.10 POINT RETIRÉ**

**4.11 VILLE SAINT-PIE : DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LES FRAIS DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013- :**

La MRC des Maskoutains étant à étudier le dossier, aucune suite à donner.

**4.12 SERVICE DES EAUX USÉES : ACHAT DE POMPES**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-28 :**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu unanimement de procéder à l'achat des équipements tel que mentionné aux estimés des Entreprises Leblanc et Maheu Inc :

1 pompe d'égout Grinder pour la station de pompage du bas des côtes au coût de 8 202 \$ + taxes.

1 pompe broyeuse submersible Barnes pour l'usine d'épuration au coût de 7 800 \$ + taxes.

**QUE** les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-415-00-522 et 02-414-00-526.

**5. LÉGISLATION :**

**5.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-29 :**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Dominique a la ferme volonté de ne tolérer aucune forme de violence afin d'assurer à tous ses employés un milieu de travail sain et respectueux de la dignité de chaque personne, sécuritaire et libre de toute menace de nature verbale, physique et psychologique;

**ATTENDU QUE** la Municipalité adopte par sa politique la règle de la tolérance zéro à l'égard de la violence au travail;

**ATTENDU QUE** tout acte de violence commis par un employé de la Municipalité à l'encontre d'un autre employé, que ce soit sur les lieux du travail ou à l'extérieur de ceux-ci, sera sanctionné s'il s'avère prouvé;

**ATTENDU QUE** tout acte de violence commis par un citoyen, un visiteur, un fournisseur, un sous-traitant ou par toute autre personne à l'encontre d'un employé de la Municipalité, y compris un élu, ne sera en aucun temps toléré par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique, d'adopter la **Politique de tolérance zéro** pour le maintien d'un milieu de

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

travail sain et sécuritaire pour tous de la Municipalité de Saint-Dominique, laquelle est jointe en annexe A pour en faire partie intégrante comme si au long citée.

**DE RÉAFFIRMER** les quatre valeurs de la Municipalité en matière de santé et sécurité au travail, soit la promotion de la dignité de la personne, la protection de l'intégrité physique et psychologique des employés municipaux, le respect envers les employés municipaux et entre les différentes personnes appelées à oeuvrer auprès de la Municipalité, et la sécurité des employés municipaux.

**DE DÉSIGNER** la directrice générale secrétaire-trésorière responsable de l'application de la présente politique.

**5.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 13-273 POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 16 600 \$, PAR UN EMPRUNT, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 96-71, 96-72 ET 96-73 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE :**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Michel Coolidge que sera adopté, lors d'une session ultérieure, le règlement numéro 13-273, concernant l'appropriation d'une somme de 16 600 \$.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie de projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

**6. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

**6.1 RAPPORT DU SERVICE DE L'AQUEDUC :**

Le rapport mensuel d'exploitation du mois de décembre 2012, tel que préparé par Aquatech, est déposé au Conseil.

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

**7.1 RAPPORT DU SERVICE :**

La compilation du mois de janvier 2013 est déposée au Conseil.

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

**8.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :**

Le rapport du mois de janvier 2103 est déposé au Conseil.

**9. CORRESPONDANCE :**

**9.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :**

Le sommaire de la correspondance du mois de janvier 2013 est déposé au Conseil.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**10. DIVERS :**

**11. LEVÉE DE LA SESSION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-30 :**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de lever cette séance à 20 h 40.

---

Robert Houle, Maire

---

Diane G. Bélanger  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim